



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Aides financières de l'Anah pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat

Vérfifié le 18 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut accorder des aides financières pour la réalisation de travaux dans votre logement (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie...). Vos travaux doivent être réalisés dans un logement datant d'au minimum 15 ans. Ce logement doit être votre **résidence principale** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R1064>). Les aides de l'Anah se cumulent avec d'autres dispositifs.

De quoi s'agit-il ?

L'Anah propose plusieurs types d'aide pour la réalisation de travaux dans votre logement.

L'aide financière peut concerner des **travaux de rénovation énergétique**. Pour cela, l'Anah propose les 2 aides suivantes :

- **Habiter Mieux Sérénité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20554>) (projet de rénovation permettant de réaliser une performance énergétique d'au moins 35 %)
- **Ma Prime Rénov'** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35083>) (projet de rénovation ponctuel ou non tel que travaux d'isolation par exemple ou changement de mode de chauffage)

L'aide peut également concerner des **travaux d'amélioration de votre logement**.

Exemple :

Travaux de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz.

Pour cela, l'Anah propose les aides **Habiter Sain ou Habiter Serein** (<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/renover-votre-logement-avec-habiter-sain-ou-habiter-serein/>).

Enfin, vous pouvez aussi bénéficier d'une aide **Habiter Facile** (<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/adapter-votre-logement-a-votre-handicap-avec-habiter-facile/>) pour **adapter votre logement à votre perte d'autonomie**

Exemple :

Installation d'un monte-escalier électrique.

Conditions pour en bénéficier

Condition liée aux travaux

Quelle que soit la nature de l'aide demandée, le montant des travaux à réaliser dans votre logement doit être d'au minimum 1 500 € hors taxes.

Conditions liées au logement

Vos travaux doivent être réalisés dans un logement datant d'au minimum 15 ans.

Ce logement doit être votre **résidence principale** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R1064>).

Vous devez vous engager à habiter dans votre logement faisant l'objet de travaux pendant une durée de 6 ans.

Cet engagement doit être matérialisé par un document à remplir en ligne ou sur un formulaire papier à envoyer par courrier à l'Anah, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

En ligne

Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah (constitution, suivi de la demande...)

Agence nationale de l'habitat (Anah)

Accéder au
service en ligne [↗](https://monprojet.anah.gouv.fr/)
(<https://monprojet.anah.gouv.fr/>)

Par courrier

Anah : engagements à respecter par le propriétaire occupant pour l'octroi d'une subvention

- Agence nationale de l'habitat (Anah)

Permet au propriétaire occupant de s'engager auprès de l'agence nationale de l'habitat (Anah) à respecter les plafonds de loyer fixé par la convention en contrepartie du bénéfice d'une subvention pour travaux de réhabilitation

Accéder au
formulaire(pdf - 228.8 KB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13459.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13459.do)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Agence nationale de l'habitat \(Anah\)](http://www.anah.fr/contact/) [↗](http://www.anah.fr/contact/) (<http://www.anah.fr/contact/>)

Conditions liées aux ressources

Vos revenus et ceux de l'ensemble des personnes qui occupent le logement sont pris en compte. Ces revenus ne doivent pas dépasser un plafond de ressources classé en 2 catégories :

- Revenus modestes
- Revenus très modestes

Les revenus retenus sont les revenus fiscaux de référence (RFR) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13216>) de l'année N-1 (soit 2020 pour les demandes faites en 2021).

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Revenus modestes

Plafonds de ressources pour les ménages modestes

Composition du foyer	Île-de-France	Autres régions
1 personne	25 068 €	19 074 €
2 personnes	36 792 €	27 896 €
3 personnes	44 188 €	33 547 €
4 personnes	51 597 €	39 192 €
5 personnes	59 026 €	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 7 422 €	+ 5 651 €

Revenus très modestes

Plafonds de ressources pour les ménages très modestes

Composition du foyer	Île-de-France	Autres régions
1 personne	20 593 €	14 879 €
2 personnes	30 225 €	21 760 €
3 personnes	36 297 €	26 170 €
4 personnes	42 381 €	30 572 €
5 personnes	48 488 €	34 993 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 4 412 €

Accompagnement obligatoire

Pour définir vos travaux à réaliser, vous devez être accompagné par un opérateur-conseil. Celui-ci travaille dans une association spécialisée ou un bureau d'études et vous aide pour que votre projet soit adapté aux caractéristiques de votre logement et à votre situation. Cet accompagnement porte sur le diagnostic de votre logement, la définition et le chiffrage de votre projet.

Cet accompagnement est obligatoire.

Vous obtiendrez les coordonnées d'un opérateur-conseil en contactant l'Anah.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Agence nationale de l'habitat \(Anah\)](http://www.anah.fr/contact/) ↗ (http://www.anah.fr/contact/)

Démarche

Votre demande peut être faite directement en ligne ou par courrier.

En ligne

Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah (constitution, suivi de la demande...)

Agence nationale de l'habitat (Anah)

Accéder au
service en ligne ↗
(https://monprojet.anah.gouv.fr/)

Vous pouvez donner mandat à un tiers pour qu'il fasse la demande d'aide financière à votre place si vous avez besoin d'aide.

Mandat pour une demande d'aide financière en ligne de l'Anah - propriétaire occupant

- Agence nationale de l'habitat (Anah)

Accéder au
formulaire(pdf - 151.2 KB) ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15923.do)

Par courrier

Vous pouvez faire votre demande sur un formulaire.

Anah : demande de subvention pour travaux - Logement d'un propriétaire occupant

- Agence nationale de l'habitat (Anah)

Accéder au
formulaire(pdf - 142.2 KB) [↗](#)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12711.do)

Ce formulaire doit être envoyé à l'Anah de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Agence nationale de l'habitat \(Anah\)](http://www.anah.fr/contact/) [↗](#) (<http://www.anah.fr/contact/>)

Instruction de la demande

Le versement d'une aide de l'Anah **n'est pas automatique**.

Le montant de l'aide dépend de nombreux facteurs comme la nature des travaux envisagés, leur montant, vos ressources.

L'Anah apprécie aussi l'intérêt de votre projet de travaux. Dans certaines communes, l'Anah peut également décider de faire le choix d'attribuer prioritairement l'aide aux ménages qui ont des ressources jugées très modestes.

Versement

En cas de décision d'attribution favorable, l'aide est versée une fois les travaux achevés.

Toutefois, il est possible de percevoir une avance pour commencer les travaux. Cette avance est accordée uniquement si vous êtes dans la catégorie *Revenus très modestes* et si vous réalisez des travaux d'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie.

Votre demande d'avance peut être faite en ligne ou par courrier.

En ligne

Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah (constitution, suivi de la demande...)

Agence nationale de l'habitat (Anah)

Accéder au
service en ligne [↗](#)
(<https://monprojet.anah.gouv.fr/>)

Par courrier

Anah : demande de versement d'une avance pour commencer des travaux réalisés à la demande d'un propriétaire occupant


- Agence nationale de l'habitat (Anah)

Accéder au
formulaire(pdf - 76.1 KB) [↗](#)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13934.do)

Ce formulaire doit être envoyé à l'Anah de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Agence nationale de l'habitat \(Anah\)](http://www.anah.fr/contact/)  (<http://www.anah.fr/contact/>)

Commencement des travaux

Les travaux ne peuvent commencer qu'à partir de la réception de la décision attribuant l'aide.

Une fois que la demande a été accordée, vous devez réaliser les travaux conformément au projet présenté.

Les travaux doivent être réalisés dans un délai de **3 ans** suivant la décision vous accordant l'aide. Sinon, l'aide n'est pas versée.

Fin des travaux


Une fois les travaux terminés, vous devez envoyer les factures à l'Anah. Cette démarche peut être faite en ligne ou par courrier de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

L'Anah intervient ensuite pour procéder au paiement de la totalité de l'aide (sauf cas de versement d'une avance).

En ligne

Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah (constitution, suivi de la demande...)


Agence nationale de l'habitat (Anah)

Accéder au
service en ligne 
(<https://monprojet.anah.gouv.fr/>)

Par courrier

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu


- [Agence nationale de l'habitat \(Anah\)](http://www.anah.fr/contact/)  (<http://www.anah.fr/contact/>)

Cumul avec d'autres aides

Les aides de l'Anah sont cumulables avec le [chèque énergie](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33667) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33667>) et l'[éco-prêt à taux zéro \(éco-PTZ\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>).

Vous bénéficiez également de la [TVA \(\)](#) réduite (5,5 %) pour vos travaux.

Textes de loi et références

- [Code de la construction et de l'habitation : articles R321-12 à R321-22](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000022938091&cidTexte=LEGITEXT000006074096)  (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000022938091&cidTexte=LEGITEXT000006074096>)
Conditions d'attribution
- [Décret n°2020-1750 du 28 décembre 2020 relatif aux aides de l'Anah](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042760807)  (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042760807>)

- Arrêté du 22 décembre 2020 relatif aux plafonds de ressources applicables à certains bénéficiaires des subventions de l'Anah [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042841928)
(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042841928>)

Services en ligne et formulaires

- Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah (constitution, suivi de la demande...) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51461>)
Service en ligne
- Mandat pour une demande d'aide financière en ligne de l'Anah - propriétaire occupant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51472>)
Formulaire
- Anah : demande de subvention pour travaux - Logement d'un propriétaire occupant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2033>)
Formulaire
- Anah : plan de financement du propriétaire occupant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21223>)
Formulaire
- Anah : déclaration du nouveau propriétaire occupant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11452>)
Formulaire
- Anah : demande de versement d'une avance pour commencer des travaux réalisés à la demande d'un propriétaire occupant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12064>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Guide du demandeur en ligne d'une aide financière de l'Anah [↗](https://monprojet.anah.gouv.fr/tools/pdf_guide_demandeur) (https://monprojet.anah.gouv.fr/tools/pdf_guide_demandeur)
Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Guide des aides de l'Anah pour les propriétaires occupants (PDF - 561.9 KB) [↗](http://www.anah.fr/fileadmin/anh/Mediatheque/Publications/Les_aides/Anah_Les_aides_en_pratique.pdf)
(http://www.anah.fr/fileadmin/anh/Mediatheque/Publications/Les_aides/Anah_Les_aides_en_pratique.pdf)
Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Aides de l'Anah : Habiter sain et Habiter serein [↗](https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/renover-votre-logement-avec-habiter-sain-ou-habiter-serein/) (<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/renover-votre-logement-avec-habiter-sain-ou-habiter-serein/>)
Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Aide de l'Anah : Habiter facile [↗](https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/adapter-votre-logement-a-votre-handicap-avec-habiter-facile/) (<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/adapter-votre-logement-a-votre-handicap-avec-habiter-facile/>)
Agence nationale de l'habitat (Anah)

COMMENT FAIRE SI...

- J'achète un logement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)